

Bien accueillir les personnes les personnes en situation de handicap



REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITE



Centre de Préhistoire du Pech Merle

Grotte ornée du Pech Merle

Musée de préhistoire Amédée Lemozi



2026



FICHE DE SYNTHÈSE



Accessibilité de l'établissement





Bienvenue Centre de Préhistoire du Pech Merle
46 330 Cabrerets

→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

☐ oui ☒ non

 → Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

☒ oui ☐ non



Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé. ☒

C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé. ☐

C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé. ☒



Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé ☒ oui ☐ non

→ Le personnel connaît le matériel ☒ oui ☐ non



Contact :



Consultation du registre public d'accessibilité :



☒ à l'accueil



☐ sur le site internet

N° SIRET : 214 600 405 00093

Adresse : 2550 route de la Grotte du Pech Merle, 46 330 Cabrerets



**Certaines prestations
ne sont pas
accessibles**



1. Grotte du Pech Merle, inaccessible aux personnes à mobilité réduite sur fauteuil



Ce service sera accessible le : ☐



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation) ☒



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

☒ oui ☐ non

INFORMATIONS PRATIQUES

GROTTE ORNÉE

La grotte est un milieu naturel qui impose des contraintes physiques pour y accéder. La présence de vestiges préhistoriques exige une attention particulière pour leur préservation qui n'est pas compatible avec tous les aménagements nécessaires pour l'accessibilité. Ainsi :

- l'accès à la grotte est un escalier d'environ 40 marches
- le parcours de visite dans la grotte est :
 - environ 600 mètres jalonné d'escaliers (total : plus de 200 marches)
 - un sol inégal, pouvant être ponctuellement glissant
 - un éclairage limité

Par conséquent, l'accès à la cavité est impossible pour :

- les personnes à mobilité réduite
- les personnes sur fauteuil
- les animaux, y compris chien d'aveugle
- les poussettes

A noter : le hall d'entrée de la grotte, avec boutique souvenir du site, est accessible à tous mais nécessite une assistance humaine. Les personnes de l'accueil sont là pour vous aider !

MUSÉE DE PRÉHISTOIRE

Le musée est accessible à tous.

Pour les personnes à mobilité réduite, ou sur fauteuil :

Deux places de stationnement, proches de l'entrée du musée (parking n°1), sont réservées aux personnes à mobilité réduite. La liaison piétonne entre le parking et le musée est :

- distant de 40 mètres avec une légère pente
- sol en gravier de calcaire : une assistance est nécessaire pour les personnes sur fauteuil

Tous les espaces du musée sont accessibles : billetterie, expositions, cinéma, toilettes.

EN RÉSUMÉ

	Accepté	Non accepté
GROTTE	  	  
MUSEE	     	

PIÈCES ADMINISTRATIVES

Les textes de références

Décret du 28 mars 2017 relatif au registre public d'accessibilité et modifiant diverses dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public.

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/3/28/LHAX1702913D/jo/texte>

Arrêté du 19 avril 2017 fixant le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du registre public d'accessibilité.

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/4/19/LHAL1614039A/jo/texte/fr>

Le Centre de Préhistoire du Pech Merle est un établissement recevant du public (ERP) :

- Grotte ornée : ERP de 5^e catégorie
- Musée de préhistoire : ERP de 5^e catégorie (Type Y)

Pièces annexes :

- Demande de dérogation pour impossibilité d'accès PMR dans la grotte
- Demande de dérogation pour impossibilité d'accès chien d'aveugle dans la grotte
- Demande de dérogation pour éclairage volontairement faible dans la grotte



Cabrerets, le 23 septembre 2015

Centre de Préhistoire du Pech Merle
Grotte et musée

Préfecture du Lot, Cahors

DEMANDE DE DEROGATION ACCESSIBILITE

Effectuée dans le cadre de la demande d'approbation d'agenda d'accessibilité programmée

Grotte du Pech Merle 46330 Cabrerets

Motif de la demande : contraintes liées à la conservation du patrimoine architectural
Articles L 111-7-2 et L 111-7-3 du Code de la construction et de l'habitation.

Objet de la demande : l'accès de la grotte est impossible à certaines personnes à mobilité réduite.

La grotte du Pech Merle est une grotte ornée pendant la Préhistoire. Sa bonne conservation est essentielle. La grotte est classée « monument historique ».

Actuellement la grotte est accessible par un escalier de quarante-cinq marches que les visiteurs descendent au début de la visite guidée et montent à la fin de la visite guidée.

Le parcours de visite comporte huit escaliers à monter ou descendre d'une taille moyenne de vingt marches.

En outre, par mesure préventive de conservation, la visite guidée est organisée avec un temps de présence du groupe dans la grotte de cinquante minutes (mesure visant à limiter l'élévation de la température de la grotte). Chaque visiteur doit être en mesure de se déplacer selon la vitesse d'avancement du groupe.

Tout dispositif d'aménagement qui pourrait modifier les circulations d'air existantes est à proscrire.

Il est donc impossible d'accéder à la visite guidée de la grotte pour certaines personnes à mobilité réduite. En particulier les personnes utilisant un fauteuil roulant, une poussette ; les personnes qui sont dans l'incapacité d'effectuer le parcours de visite dans le temps de cinquante minutes.

Mesures de substitution envisagées :

Réalisation d'un film qui montre la grotte telle qu'elle apparaît aux visiteurs pendant la visite guidée. Ce film serait projeté dans l'enceinte du musée de Préhistoire Amédée Lemozi, autre ERP qui se trouve sur le même emplacement que la grotte du Pech Merle.



Dominique Segond, Président du Conseil d'exploitation
Maire.

LE MAIRE
Dominique SEGOND

Centre de Préhistoire du Pech Merle Mairie 46330 Cabrerets
Téléphone 05 65 31 27 05 Télécopie 05 65 30 21 26 www.pechmerle.com
Régie municipale SIRET 214600405 00093



Cabrerets, le 23 septembre 2015

Centre de Préhistoire du Pech Merle
Grotte et musée

Préfecture du Lot, Cahors

DEMANDE DE DEROGATION ACCESSIBILITE

Effectuée dans le cadre de la demande d'approbation d'agenda d'accessibilité programmée

Grotte du Pech Merle 46330 Cabrerets

Motif de la demande : contraintes liées à la conservation du patrimoine architectural
Articles L 111-7-2 et L 111-7-3 du Code de la construction et de l'habitation.

Objet de la demande : les chiens guides d'aveugles ou d'assistance restent en dehors de la grotte.

La grotte du Pech Merle est une grotte ornée pendant la Préhistoire. Sa bonne conservation est essentielle. La grotte est classée « monument historique ».

Actuellement les animaux restent en dehors de la grotte. L'accès leur est interdit. Il est demandé la même règle de mesure préventive de conservation pour les chiens guides d'aveugles ou d'assistance.

Mesure de substitution : un visiteur mal voyant peut se faire accompagner par la personne de son choix pendant une visite guidée de la grotte.

Dominique Segond, Président du Conseil d'exploitation
Maire.



LE MAIRE
Dominique SEGOND



Cabrerets, le 23 septembre 2015

Centre de Préhistoire du Pech Merle
Grotte et musée

Préfecture du Lot, Cahors

DEMANDE DE DEROGATION ACCESSIBILITE

Effectuée dans le cadre de la demande d'approbation d'agenda d'accessibilité programmée

Grotte du Pech Merle 46330 Cabrerets

Motif de la demande : contraintes liées à la conservation du patrimoine architectural
Articles L 111-7-2 et L 111-7-3 du Code de la construction et de l'habitation.

Objet de la demande : l'éclairage de la grotte est volontairement faible.
La grotte du Pech Merle est une grotte ornée pendant la Préhistoire. Sa bonne conservation est essentielle. La grotte est classée « monument historique ».

La température de la grotte est de 12,5 degrés Celsius.
Tout élément pouvant favoriser une élévation de température doit être exclu.
L'éclairage dissipe de la chaleur dans la grotte et contribue à une élévation de la température.
Il est organisé au mieux de l'intérêt des visiteurs et de la protection de la grotte (usage de lampes utilisant la technologie LED).

Il est demandé de pouvoir laisser l'éclairage en l'état.

Dominique Segond, Président du Conseil d'exploitation
Maire.



LE MAIRE
Dominique SEGOND